

Obligation réglementaire du tri des biodéchets en 2024

Quelles opportunités pour
les agriculteurs-méthaniseurs et les collectivités ?

18 octobre 2022 – 13h

La web-conférence démarrera dans quelques instants



Quelques règles pour le webinar

Audio

- Seuls les intervenants peuvent prendre la parole
- Vous pouvez adresser vos questions et remarques par écrit

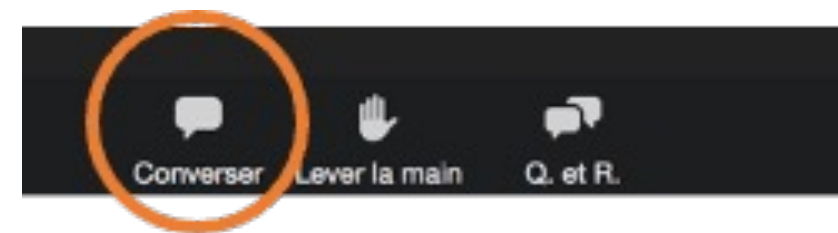
Poser une question aux intervenants

- Utilisez l'interface « Q&R » en bas de l'écran
- Limitez vos questions à 1 ou 2



Signaler un problème technique

- Utilisez l'interface « Converser » en bas de l'écran



Qui sommes-nous ?

Nous fédérons sur l'ensemble du territoire national :

- 490 agriculteurs-méthaniseurs.
- Des porteurs de projet et des unités en exploitation.
- Tous les types d'agricultures.
- Tous les types de méthanisation agricole : cogénération, valorisation de chaleur, injection.
- Toutes les technologies de méthanisation agricole : voie liquide, voie solide, voie solide discontinue.
- Toutes les puissances de production : de 20 à 4000 KWé, de 35 à 300 Nm³.

Nos objectifs

Accompagner les porteurs de projets :

Transmettre nos retours d'expériences sur les aspects réglementaires, sur les phases de construction et de mise en fonctionnement.

Former, échanger, innover:

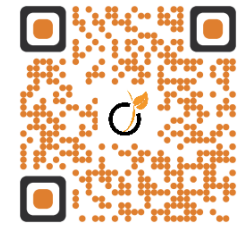
Être un référent technique, professionnaliser la filière, animer nos réseaux locaux et régionaux, participer à la recherche et au développement.

Soutenir les unités en fonctionnement

Représenter la méthanisation agricole auprès des institutions, pérenniser et sécuriser la filière.

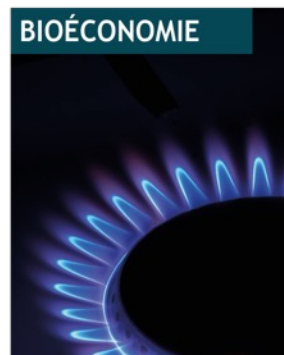
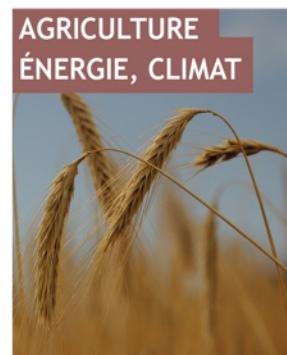
SOLAGRO

Association au service des transitions
énergétique, agroécologique et alimentaire, depuis 1981



3 métiers : Ingénierie-conseil, Recherche-prospective, Diffusion et partage des savoirs

6 activités :



Programme

Collectivités :

- Où en sont-elles ?
- Quelles opportunités représente la méthanisation ?
- Quels sont les services potentiellement impliqués ?

Agriculteurs :

- Comment quantifier les ressources potentielles ?
- Gros producteurs de biodéchets, EPCI, Syndicats, Collecteurs... avec qui contractualiser ? Quels impacts sur la qualité du digestat ?

Collectivités et agriculteurs :

- Quels sont les différents systèmes de portage possible ?



Prérequis

Prérequis

Biodéchets, de quoi parle-t-on ?

Biodéchets, déchets alimentaires, déchets verts (DV), déchets de cuisine et de table (DCT), finalement de quoi parle-t-on ?



Prérequis

Biodéchets, qui les produit ?

- Les restaurateurs (tout type de restauration)
- Les industriels du secteur agro-alimentaire
- Les entreprises d'espaces verts
- Les commerçants de l'alimentaire de Grandes et Moyennes Surfaces (GMS et marchés de gros),
- Les collectivités (déchets verts, cantines, marchés)
- Les ménages (déchets verts, Déchets de Cuisine et de Table)

Le contexte

Contexte

Une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici à la fin de l'année 2023



Comment gérer les biodéchets triés à la source ?

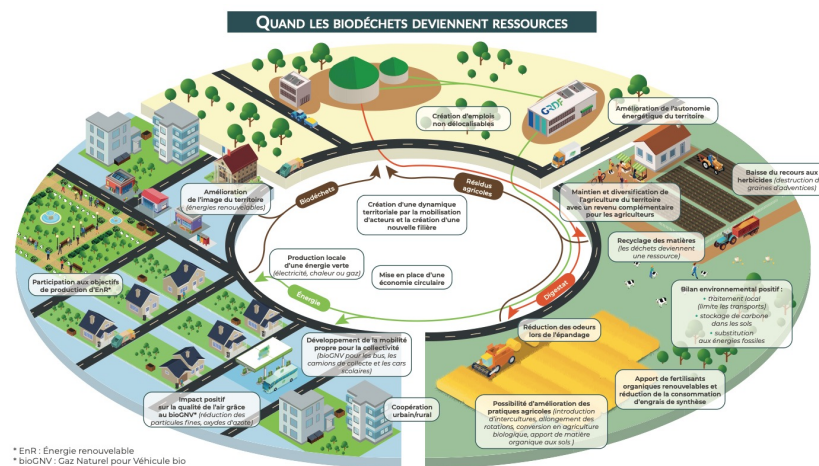


Contexte

Pourquoi la méthanisation des biodéchets ?

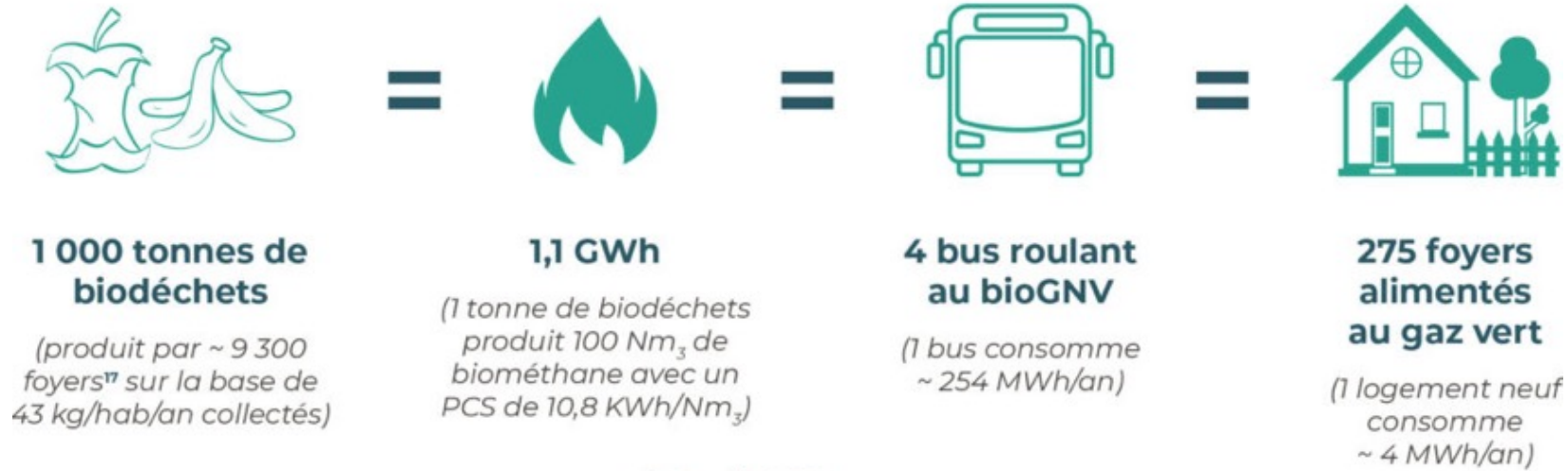
- Un gisement mobilisable évalué entre 5 et 9 TWh de biométhane (potentiel brut estimé à environ 20 TWh)
- Environ 8 millions de tonnes de fertilisant naturel (digestat) pouvant venir en substitution des engrais chimiques
- Création de lien urbain-rural

Participe donc au développement durable des territoires



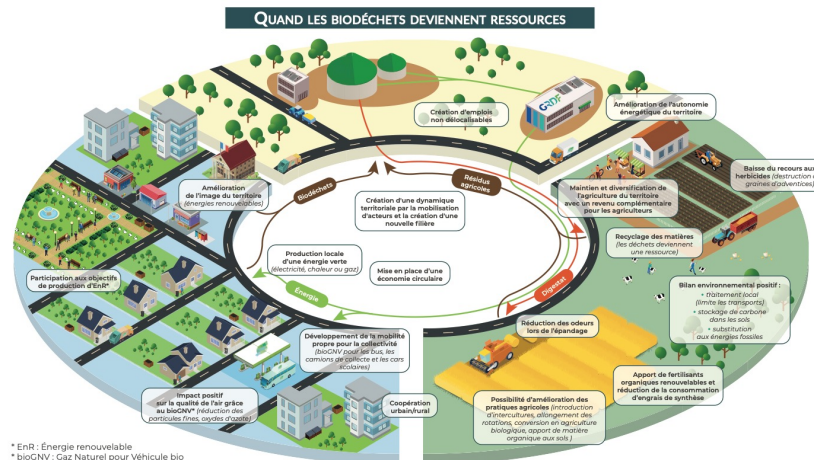
* EnR : Énergie renouvelable
 • bioGNV : Gaz Naturel pour Véhicule bio

Contexte



© Espelia 2021

Participe donc au développement durable des territoires



* EnR : Énergie renouvelable
• bioGNV : Gaz Naturel pour Véhicule bio

Contexte

Qui détient la compétence déchets ?

- Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 le champ de compétences des régions a été étendu en matière de prévention et de gestion des déchets
- Cela se traduit par un PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire)
- Et la déclinaison à l'échelle de la collectivité (EPCI) le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)



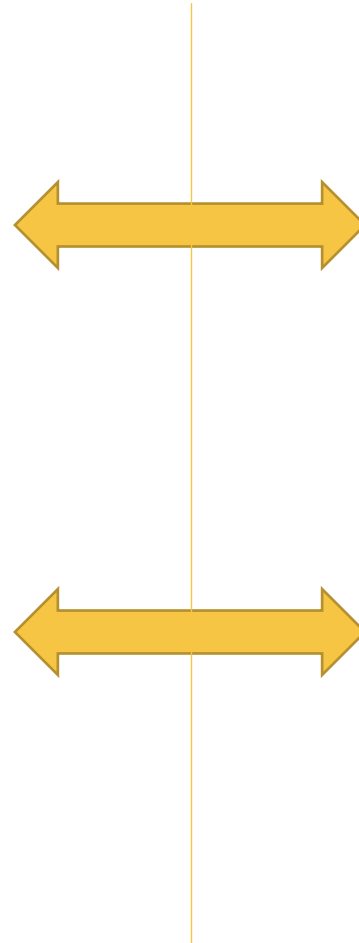
Contexte

Déchets

- PRPGD et SRADDET
- PLPDMA

Énergie

- SRB/SRADDET
- PCAET et SDEnr



Les collectivités

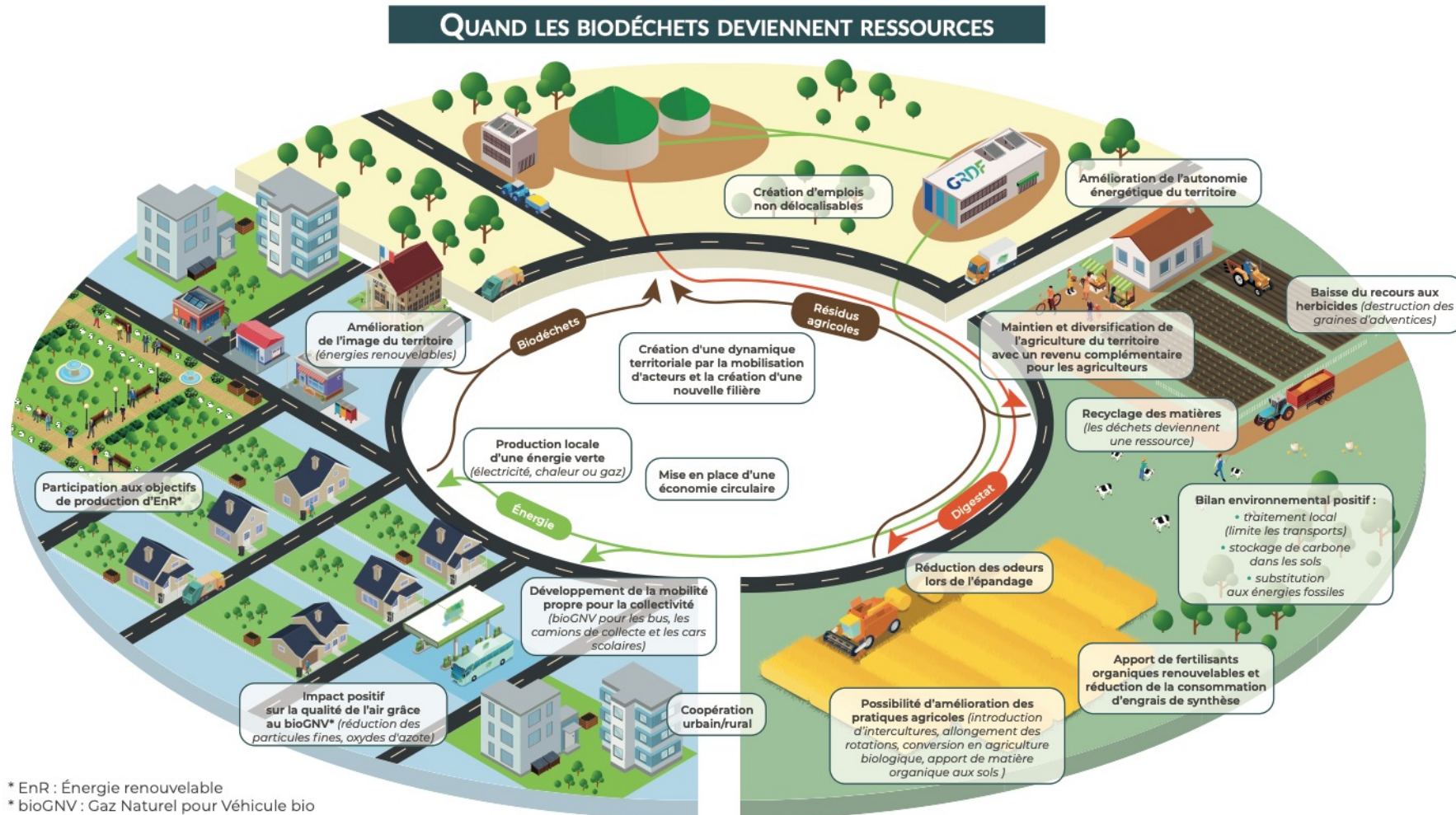
Les collectivités

Où en sont-elles ?

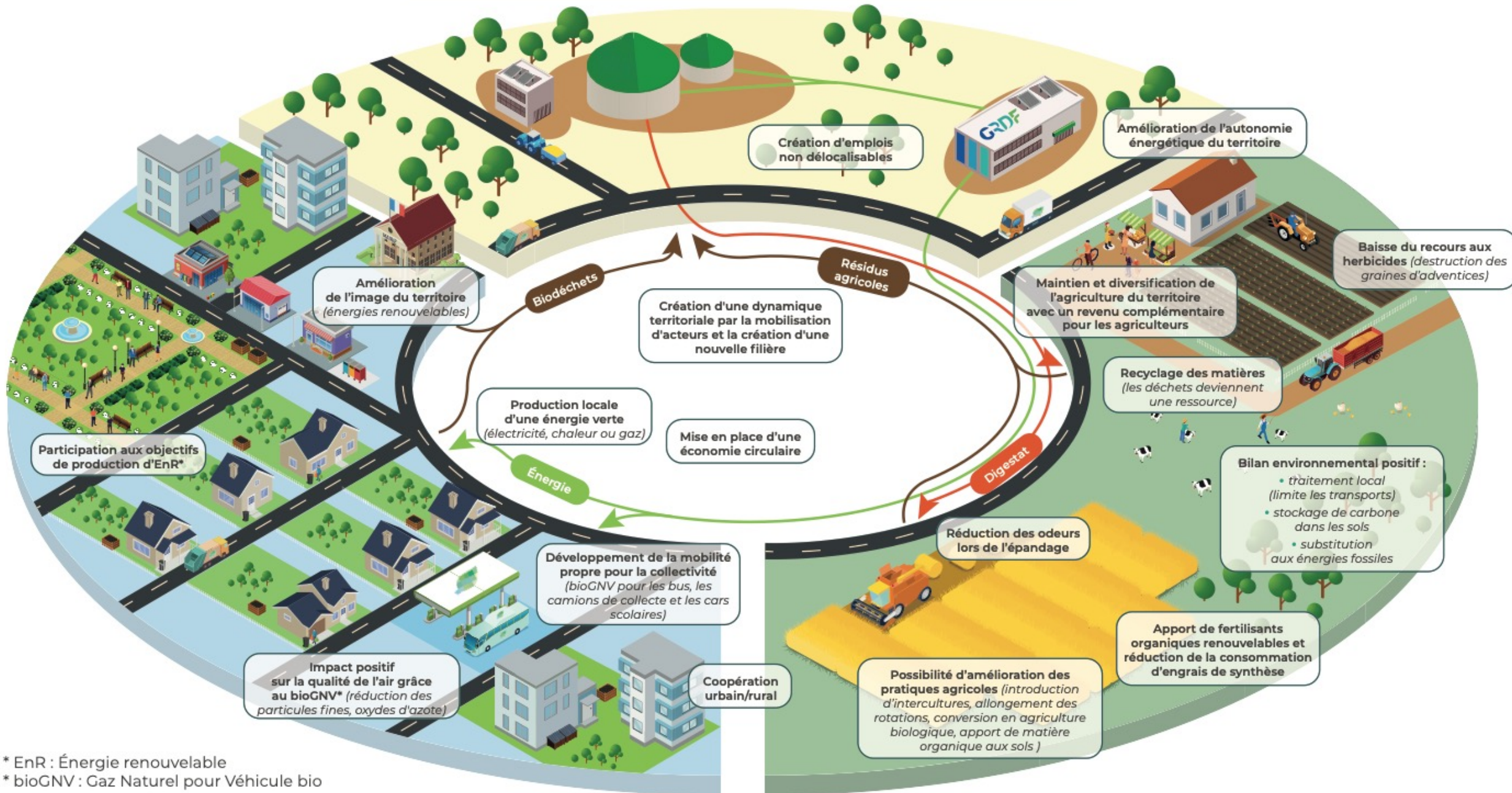
- Toutes les collectivités **ne sont pas au même stade d'avancement**
- La gestion des biodéchets est un **sujet politique** (coût de collecte, coût de fourniture de composteur individuel, prise en compte de l'habitat dense,...)
- Le choix du mode de gestion des biodéchets **dépend du type d'habitat** du territoire (urbain dense, urbain et rural, touristiques,...) mais aussi des **équipements présents sur le territoire** (ISDND, incinération, méthanisation,...)
- Leur seule **compétence obligatoire concerne** la collecte et le traitement des déchets des **ménages et assimilés**
- Beaucoup de questions émergent ces derniers mois sur la question de **l'indépendance énergétique** des territoires

Les collectivités

Quelle opportunité représente la méthanisation ?



QUAND LES BIODÉCHETS DEVIENNENT RESSOURCES



* EnR : Énergie renouvelable

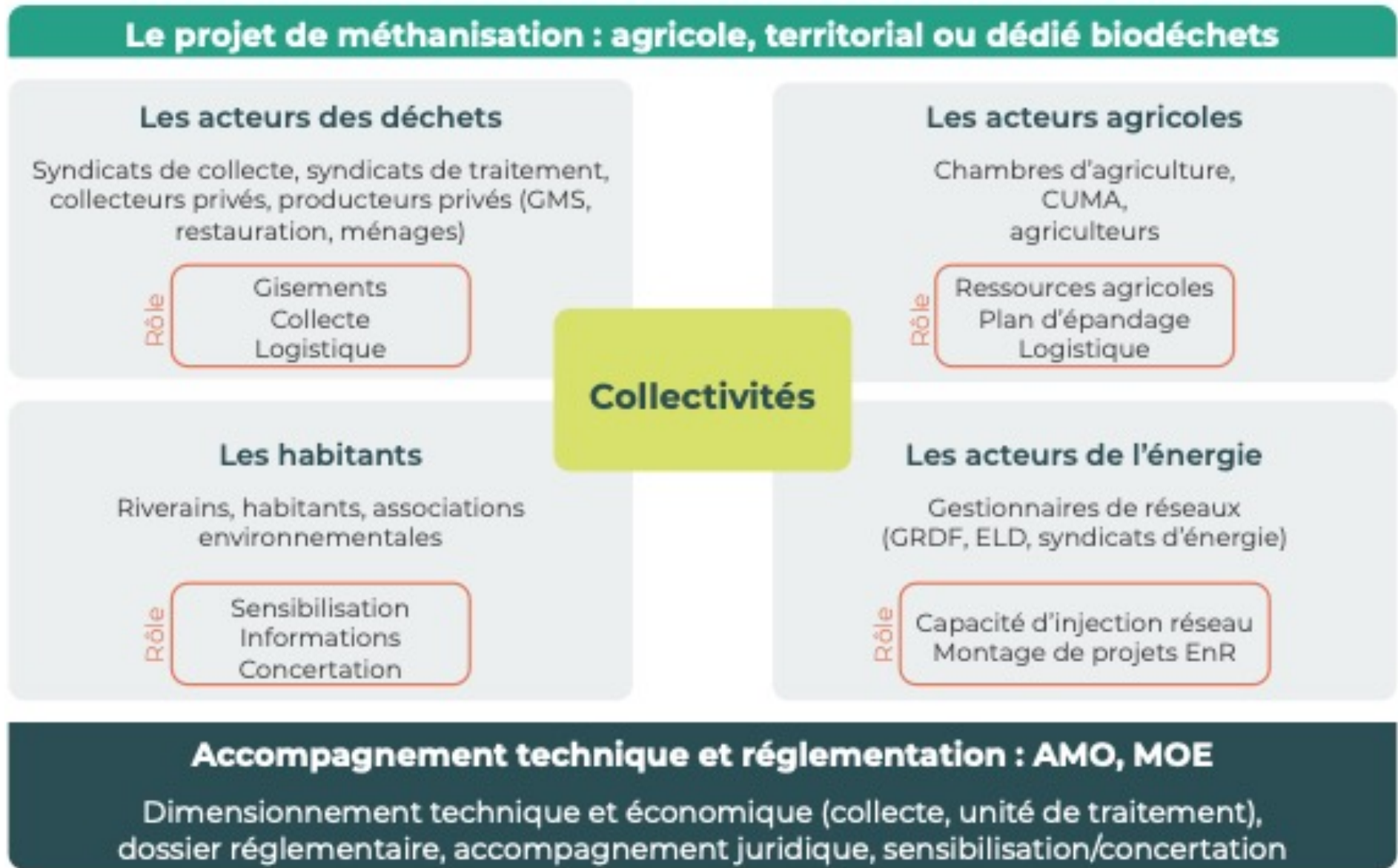
* bioGNV : Gaz Naturel pour Véhicule bio

Les collectivités

Quels sont les services potentiellement impliqués ?

- Le service Déchets
 - Premier service duquel il faut se rapprocher dans une démarche d'intégration de biodéchets des ménages dans un projet de méthanisation (qui orientera vers un syndicat de collecte et/ou traitement s'il y a eu délégation de compétence)
 - Interlocuteur qui peut accompagner l'évaluation du gisement du territoire
- Le service Énergie
 - Service qui peut accompagner le porteur de projet sur la question de la valorisation du biogaz : chaleur, GNV...

Les collectivités



Les collectivités

Quels rôles peuvent jouer les collectivités dans le développement de projet ?



Agriculteurs

Les agriculteurs

Comment quantifier la ressource brute du territoire ?

- Se rapprocher de la collectivité d'implantation du projet (et éventuellement des collectivités mitoyennes du territoire) pour récupérer **les informations** d'ores et déjà **disponibles**
- Échanger avec la collectivité pour définir **le taux de mobilisation** de la ressource brute qui semble réaliste sur le territoire
- Contacter les **producteurs professionnels** : industrie agroalimentaire, restaurant, EPHAD, Collège (compétence départementale), Lycée (compétence Régionale), GMS...

Gros producteurs de biodéchets, EPCI, Syndicats, Collecteurs... avec qui contractualiser ?

- La clef : **diversifier** ! (saisonnalité, lissage des volumes,...)
- Capacité SPOT pour **saisir des opportunités**
- La **sécurisation** peut aussi passer par un partenariat (capitalistique par exemple)
- Inscrire la collaboration dans la durée

Les agriculteurs

Le retour au sol

- La **réglementation** autour du tri à la source des biodéchets impose le retour au sol
- Ce retour au sol peut se faire sous forme de **compost** ou sous forme de **digestat**
- Pour le digestat, ce retour au sol peut se faire au travers :
 - D'un plan d'épandage (le digestat reste sous statut de déchet)
 - D'une démarche d'AMM
 - De la normalisation (norme de NFU 44-051 imposant une étape finale de compostage)
 - Du cahier des charges DigAgri (seuls des biodéchets des IAA sont autorisés pour pouvoir prétendre à cette démarche)

Les agriculteurs

Le retour au sol

Statut de déchet

- Plan d'épandage
- Responsabilité du **producteur**
- Possibilité de facturer la prestation d'épandage et de monnayer le digestat MAIS le producteur reste responsable de son déchet

Statut de produit

- AMM, NFU 44-051, DIGAGRI
- Responsabilité de l'utilisateur
- Marché libre du fertilisant (possibilité de vendre)
- Cession gratuite reste possible

Les agriculteurs

Quels impacts sur la qualité du digestat ?

- Source de **NPK supplémentaire**
- Besoin **d'acquérir encore de la connaissance** sur la qualité du digestat issue de la méthanisation de biodéchets
- La **propreté de l'intrant** détermine la propreté du digestat (verre, plastique, autres inertes...)

	Digestat brut	Digestat solide	Digestat liquide	Digestat composté	
État	Liquide	Tenue en tas	Liquide	Tenue en tas	
Teneur en matière sèche (% MS)	5 % - 15 %	> 25 %	3 % - 8 %	> 30 %	
Valeur agronomique Quantité d'éléments	Azote ammoniacal (NH₄)	■	■	■	
	Azote organique (Norg)	■	■	■	
	Phosphore (P₂O₅)	■	■	■	■
	Potassium (K₂O)	■	■	■	■
	Carbone stable	■	■	■	■

Légende : importance de la concentration en éléments



Faible présence

Présence importante

Les agriculteurs

Quels points d'attention sur la qualité du biodéchets ?

Quelles solutions à mettre en œuvre ?

- **Formation** (chez le producteur de biodéchets pour sensibiliser au geste de tri dans la durée)
- **Surveillance des arrivées** sur le site de déconditionnement
- Ouvrir son site aux **visites pédagogiques**
- Prévoir des interventions dans les écoles notamment pour **sensibiliser au geste de tri**
- Passer une **convention de visite** avec la collectivité
- Bien étudier la **technologie de déconditionnement** en fonction de la typologie de son projet (*Guide ADEME déconditionnement, v2 en cours*)

Les agriculteurs

Quels prérequis pour intégrer des biodéchets dans une unité de méthanisation

- Avoir le **statut ICPE (a minima Enregistrement)** et un **agrément sanitaire** à jour
- En dehors des biodéchets exclusivement végétaux, ces intrants doivent être **hygiénisés** avant introduction dans les ouvrages de digestion

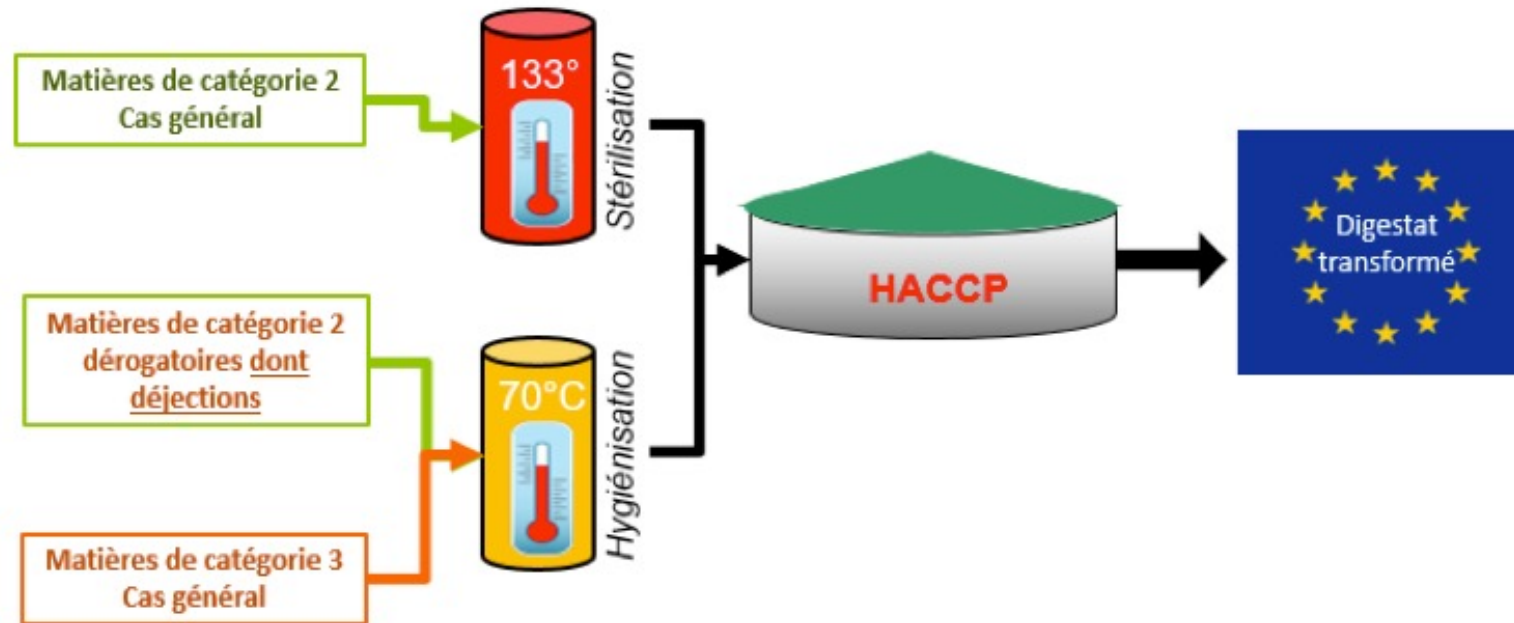
Pour rappel : les soupes de biodéchets, déchets de table et autres produits alimentaires d'origine animale ne peuvent en aucun cas être admises en méthanisation sans hygiénisation

- Avoir des installations de réception **limitant les nuisances olfactives** pour les tiers à proximité de l'installation (bâtiment avec traitement de l'air par exemple)
- Rubrique ICPE 2783 (en projet) pour les **sites de déconditionnement**

Les agriculteurs

Points précis sur l'hygiénisation

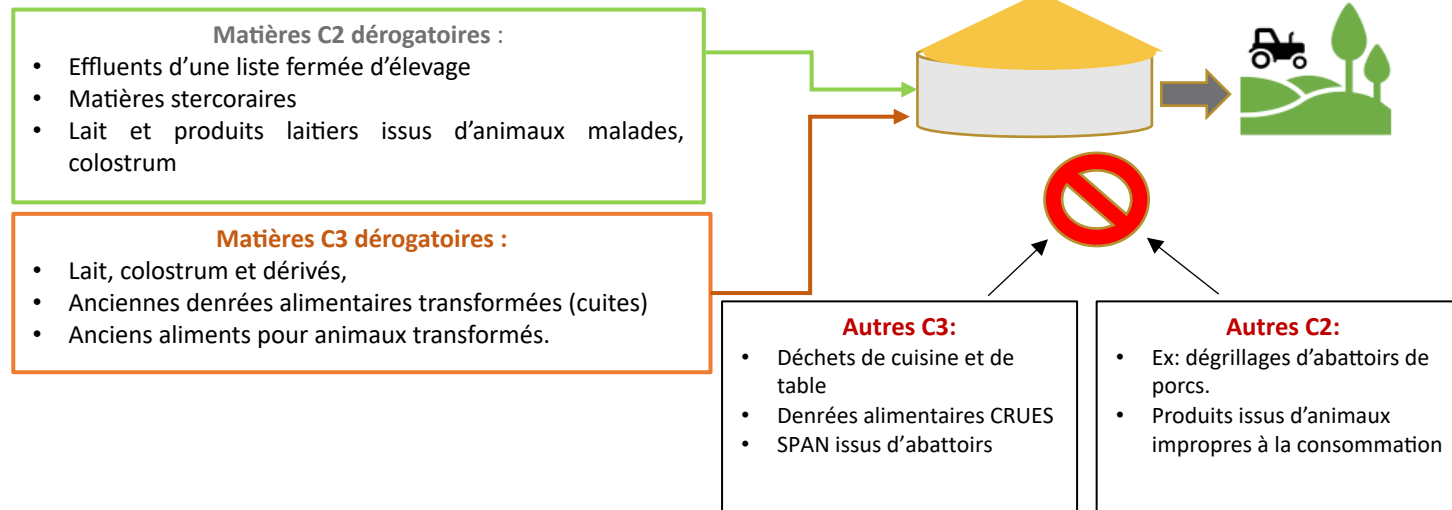
CAS DE FIGURE A : Cadre général (Strict respect du règlement sanitaire Européen)



Les agriculteurs

Points précis sur l'hygiénisation

- **Dérogation à l'hygiénisation :**

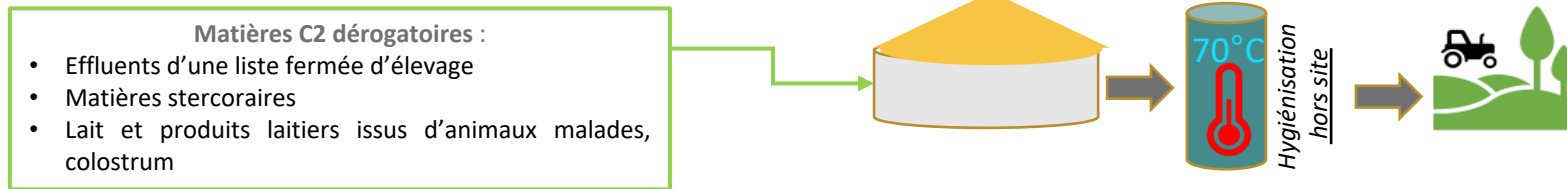


Sans hygiénisation, pas de possibilité d'introduire des DCT, des déchets de GMS, de la soupe de biodéchets

Les agriculteurs

Points précis sur l'hygiénisation

- **Hygiénisation de la totalité du digestat (dérogatoire)**

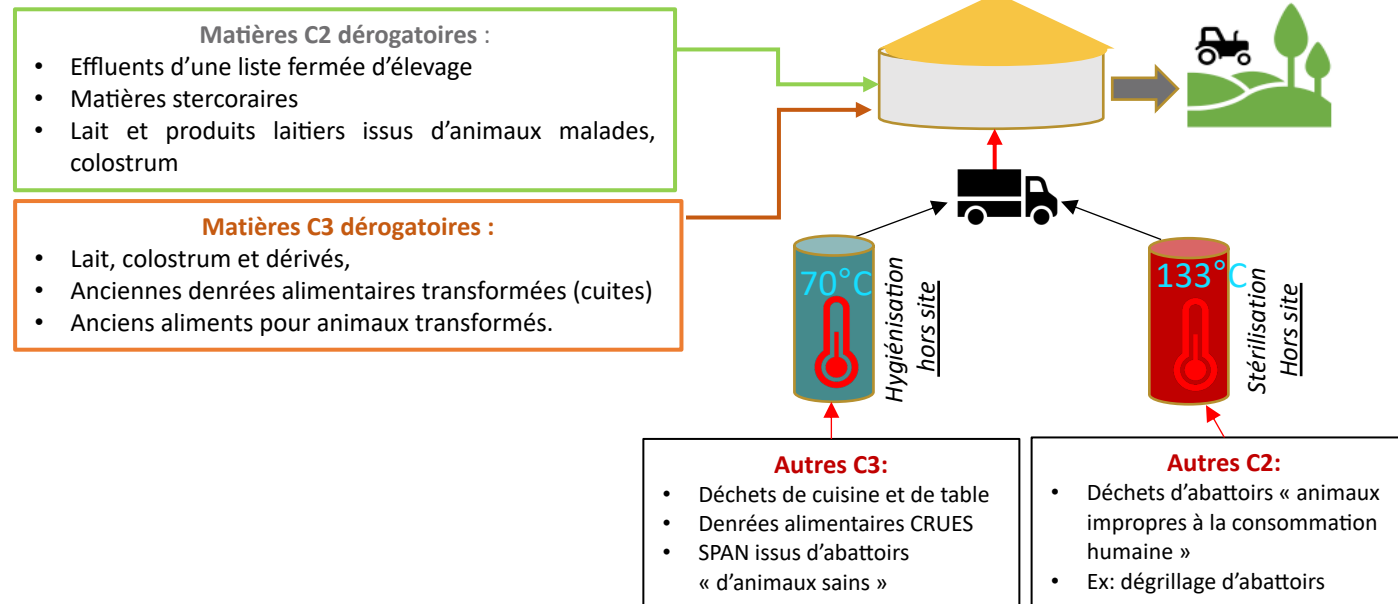


Induit d'avoir un deuxième agrément sanitaire pour la production d'engrais organique (digestat hygiénisé)
Consommation énergétique importante

Les agriculteurs

Points précis sur l'hygiénisation

- **Hygiénisation hors site**

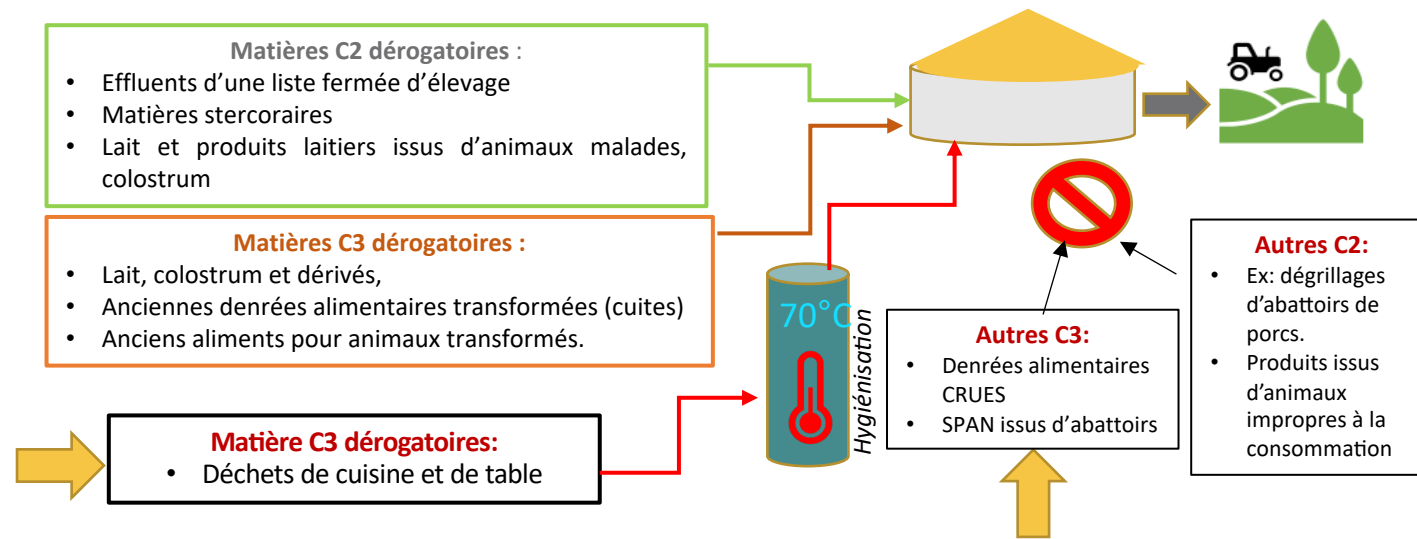


Possibilité d'introduire des DCT, des déchets de GMS, de la soupe de biodéchets s'ils sont hygiénisés HORS SITE (selon la doctrine du ministère en vue de conserver la dérogation à l'hygiénisation pour les C2 et C3 dérogatoires)

Les agriculteurs

Points précis sur l'hygiénisation

- **Dérogation avec hygiénisation sur site des DCT :**



Les déchets de cuisine et table sont les seuls SPAn C3, que l'on peut hygiéniser sur site, tout en dérogeant à l'obligation de traiter aussi les lisiers et fumiers. Les denrées alimentaires d'origine animale non transformées¹ (crués) ne peuvent pas être admises sur un site qui souhaite déroger à l'hygiénisation des effluents d'élevage.

Les agriculteurs et les collectivités

Quels sont les différents portages possibles ?

Portage par un agriculteur ou un groupement d'agriculteurs

- Sociétés dédiées :
 - agricoles : EARL, GAEC, SCA
 - non agricoles : SAS (à la marge : SARL, SCIC)
- Méthanisation incluse dans les actifs agricoles (agriculteur, personne physique, EARL, GAEC)

Portage par un opérateur ou un industriel privé

- Méthanisation incluse dans les actifs industriels
- Sociétés dédiées : SAS (à la marge : SARL, SCIC)

Portage par un collectif

- Sociétés dédiées : SAS (SARL), SA, SEM, SCIC

Portage public

- Maîtrise d'ouvrage publique : utilisation des contrats publics
- Maîtrise d'ouvrage déléguée : concession, création d'une SEMOP, création d'une SPL

Les agriculteurs et les collectivités

Des exemples ?

Nous vous invitons à assister à la deuxième partie de notre série d'évènements autour de l'intégration des biodéchets dans un projet de méthanisation le 8 novembre de 13h à 14h30

Programme

Ce deuxième temps sera l'occasion d'illustrer les montages possibles à l'aide de témoignages croisés entre collectivités et agriculteurs-méthaniseurs. Ils aborderont les questions pratiques, présenteront leurs réussites, les difficultés rencontrées et répondront aux questions des participants :

Quels sont les enjeux? Quels choix ont été opérés? Quelles questions se poser pour commencer? Quelles sont les étapes incontournables d'un montage de projet?...

Intervenant·es

Animation par Jérémie Priarollo - Responsable de l'activité méthanisation à Solagro et Annelise Lescure de l'AAMF

Témoignage de Yannick Duffau - Maire, vice-président du SIPHEM, fondateur et président de Agriénergie

Témoignage de Xavier Labat - Exploitant des unités de méthanisation Adour Méthanisation et Méthalandes

Témoignage de Béatrice et Mathieu Deschamps - Exploitants de l'unité de méthanisation de la SCEA du Mont aux Roux

Témoignage de Michel Duveaux - Vice Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, en charge de l'environnement, de la transition écologique et des énergies renouvelables

Réponses à vos questions





Merci de votre participation !

Pour soutenir nos travaux et contribuer aux transitions,
Rejoignez-nous! Adhérez à l'association - www.solagro.org

